



RESUMEN APA

CONSEIL D'ÉCOLE #2

3 DE NOVIEMBRE DEL 2021 A LAS 17:15, VIDEOCONFERENCIA

Vos représentants APA :

Morgane, Alice, Daphné, Julie, Philippe, Frederic, Almudena, Maud L et Maud P

<https://www.apaliceo.es/fr/vos-representants-apa/>

Contact : apalfmadrid@gmail.com

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 29 septembre 2021

Pas de remarques. CR approuvé.

2. Installation des membres du conseil d'école et rôle de l'instance

Félicitations aux nouveaux membres.

Rappel sur le fonctionnement de l'instance, qui a été retoquée en juillet 2021.

1- Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège ;
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- Le programme d'action annuel d'éducation au développement durable.

3. Parcours de l'élève : les dispositifs d'aide

Travail de différenciation pédagogique et, en plus, plusieurs dispositifs d'aide.

- PAI : trouble de santé invalidant qui nécessite un aménagement particulier (traitement médical ou protocole d'urgence), sans reconnaissance de handicap (allergies, diabète etc.). Donne la possibilité d'un traitement médical dans l'établissement. Les parents prennent contact avec le service médical qui donne les infos nécessaires aux personnels de vie sco et enseignants. Besoin d'un certificat médical, qui doit être renouvelé tous les ans. Comme il s'agit d'information médicale, c'est aux parents de communiquer cette information aux services des transports.
Concerne environ 15% des élèves sur l'ensemble des élèves de primaire, sur les 2 sites.
C'est le protocole qui touche le plus d'élèves.
- PPS : situation de handicap, validé par une instance officielle, française ou espagnole.
Demande provient des familles, parfois appuyée par les enseignants (sur troubles cognitifs). Définit tous les aménagements pédagogiques, matériels, horaires et accompagnement. Parfois compliqué car il faut incorporer les soins des élèves sur site, accompagnement humain en classe et périscolaire etc.
Un peu moins d'une dizaine de PPS sur les 2 sites.
- PAP , plus important dans le secondaire puisque le diagnostic ne peut pas être mis en place avant le CE1, beaucoup se concrétisent en arrivant au collège. Travail important mis en place à la rentrée à l'entrée de 6ème. Les PAP sont mis en place à la demande des familles ou des équipes quand l'élève a un trouble de l'apprentissage persistant (troubles dys-). Sur accord du médecin scolaire, bilans médicaux (et non pas para-médicaux ex orthophonie) présentés par la famille. Rédigé en collaboration entre la direction, parents,

enseignants. Il s'agit d' aménagements pédagogiques et de compensation à mettre en place au sein de la classe. Il arrive régulièrement que le PAP soit mis en place après le PPRE, si on s'aperçoit que ce dernier n'a pas permis de compenser les troubles

175 PAP Secondaire (8% des élèves)

25 PAP Elementaire

0 PAP Maternelle

- PPRE : mis en place quand on fait l'hypothèse que l'élève n'atteindra pas les attendus de fin de cycle ou pour les élèves intellectuellement précoces. Mis en place par le directeur d'école, avec équipes pédagogiques. Actions coordonnées en équipe. La famille est invitée à signer ce document. Il y a aussi une partie qui engage l'élève.

Les élèves à PAP ont été répartis de façon homogène dans les classes. Gros travail de communication entre les équipes lors des passages de classe.

4. Fonctionnement de l'école :

Suite à signalement de l'APA, l'information des créneaux de sorties en journée sont actualisés sur le site web (Porte 0 ouverte entre 10h15 et 10h30).

a. La sécurité à l'école

- PPMS : 2 qui sont effectifs (risques majeurs et menaces majeures), en attente de retours sur les plans en place, de la part de police, pompiers, service sécurité ASIS et ambassade.
- exercices de sécurité incendie
- plans vigipirate, entrées et sorties ainsi que vigilance aux abords de l'établissement.

b. le protocole d'accueil Covid 19

- petites évolutions : semaine prochaine, commission COVID, lors de laquelle on décidera des dispositifs. Les intervenants extérieurs ont été autorisés, étude au cas par cas. Ouverture aux parents par exemple sur l'accompagnement aux activités piscine. Le SCAC est plutôt favorable à la reprise des sorties pédagogiques et des séjours avec nuitées (mais à voir avec les structures d'accueil).
- On ne peut pas garantir la distanciation de 1,5 m dans la cour, donc on garde le masque. Mais en EPS, c'est l'enseignant qui décide, selon l'activité. Les consignes ont été données que le masque peut être enlevé lors des activités et remis lorsqu'il y a regroupement.
- Une enseignante explique que certains lieux n'accueillent que des groupes limités à 20 élèves, comment faire pour faire sortir les classes entières?

- Par ailleurs, les plexiglas en classes sont problématiques (ne voient pas le tableau, on s'entend mal, pas toujours propres). Il n'y en a pas dans le système espagnol pour moins de 25 élèves (donc CP Conde). Le proviseur explique que pour le moment on n'a pas d'info sur le retrait >> **en réunion parents/direction quelques jours plus tard, M. Le proviseur s'engage auprès de l'APA à consulter la CAM pour un retrait des "mámparas"**.
- La norme est Masque + distance 1,20 m (d'où plexi). Il est trop tôt pour baisser la garde. On peut offrir une scolarité complète à tous les élèves. Mi septembre, le protocole a été validé par l'inspection espagnole. Dès qu'on peut, on les enlève.
- Voyages scolaires seront autorisés au cas par cas (que sur les projets déjà validés et donc budgétés).

5. Travaux

Maternelle CDO:

- Travaux de réfection des sols de la cour de maternelle. Qualité des sols de la cour n'est pas satisfaisante, mais elle a déjà été refaite plusieurs fois. Étude et devis en cours. Aucun soucis pour associer les profs à la réflexion.
- Insonorisation des salles de motricité (questions enseignants) et réfectoire (question APA) : pas envisagé. La réflexion est en cours, il y a eu des malfaçons et des plaques insonorisantes avaient été envisagées. Ces salles sont très compliquées. Ces aménagements ne peuvent être que ponctuels. On ne peut pas réengager des travaux.
- Cour et zones d'ombre. Location de barnums dans l'urgence l'année dernière mais pour le moment rien n'est engagé à ce niveau là.

Elementaire CDO:

- Climatisation : pas à l'ordre du jour. Sauf dépenser encore plus d'énergie, on ne peut pas engager plus de moyens que ceux déjà mis pour faire baisser la température (isolation des huisseries, ventilation, stores) La qualité de l'air a été vraiment améliorée. Il y a des lieux de refuge dans l'école primaire, la salle polyvalente est climatisée et le théâtre. Travail sur la température, amorcé depuis plusieurs années, des professionnels se sont déjà penchés sur la question. On a lancé des salles à l'extérieur l'année dernière, le dispositif sera étendu, sous plusieurs formats. L'APA remercie le proviseur de rappeler que les malfaçons ont été payées déjà plusieurs fois par les parents d'élèves. Concernant la température en élémentaire, il ne s'agit pas de mettre de la climatisation généralisée dans tout l'établissement, mais rappel des engagements pris sur les travaux en élémentaire lors des derniers conseils d'établissement (cf 18/11/2019 et 27/06/19) où l'installation d'une ventilation réfrigérante avait été présentée. On s'étonne qu'elle ait été finalement ignorée.

Un commentaire concerne l'accès depuis la porte 9 jusqu'à la maternelle, qui a des "nids de poule" et donc beaucoup d'eau en cas de pluie.

6. Questions diverses (questions APA envoyées avant le Conseil d'École) :

a. Pronote et enseignement des langues

Dans plusieurs classes, les professeurs de langue ne mettent pas les devoirs sur Pronote (ni sur Classroom).

Les tchats de parents servent principalement à s'échanger les devoirs, et ceci tous les soirs. Ne serait-il pas plus logique d'utiliser les outils existants, pour les devoirs et les documents importants sur lesquels les enfants vont être évalués?

Pronote primaire pour assurer le suivi des élèves mais l'agenda papier reste l'outil prioritaire. Liberté pédagogique. Difficulté technique cours de langues : organisation en groupes, si l'enseignant le met sur Pronote, c'est pour tous les élèves.

Une enseignante se propose d'aider à partager son savoir-faire Pronote avec d'autres. Bonne idée, à travailler avec la direction.

Soucis techniques avec Pronote. Dépôt de documents, taille limitée à 2 MO. L'outil n'est pas encore au niveau pour une généralisation, on attend des améliorations de la part du prestataire.

b. entrée-sortie : accompagnement des élèves en maternelle

L'accompagnement des enfants doit se faire par les adultes, ils sont remis "de la main à la main". Les parents qui ont rencontré des difficultés ont contacté l'école et des solutions ont été trouvées. Il faut assurer la vigilance.

Alice Barré, représentante APA note que ce n'était pas le cas l'année dernière, les grands apprécient d'accompagner les petits et vice-versa.

Le proviseur rappelle qu'en termes de responsabilité, quel que soit le degré d'autonomie de l'élève, c'est l'adulte qui est en charge. M. Eric Tallon (nouveau COCAC) a rappelé les normes de sécurité.

c. Jeux dans la cour de récréation

1 caisse de jeux par classe achetées en fin d'année dernière. Ces caisses sont encore disponibles mais on les utilise moins car les récréations sont communes par niveaux. Zones de jeux bien balisées avec kapla, zones de sable etc. Une enseignante remarque quelques soucis avec élastiques et cordes, mais le reste fonctionne très bien.

d. Parcours linguistique

Español : 3 dispositifs séparés et indépendants

- lengua y literatura pour les élèves ayant déjà un certain niveau de compétence dans la langue (la grande majorité des élèves)
- dispositifs d'accueil: élèves non hispanophones CP > CM2, sont sortis de leur classe et sont pris en charge par un enseignant d'espagnol (1 an en accueil).
- CAL = classes accueil linguistique: hispanophones mais pas encore francophones, avec enseignants d'espagnol, aide à faire le parallèle avec langue esp et fr

Anglais: repartis en classe profils

- standard (LVE)
- anglophones ou très bons niveaux de langues (CM1-CM2)
- janvier intervention du conseiller pédagogique pour travailler sur l'éveil linguistique dès la PS.

Instaurer rituels, compter sur enseignants qui ont déjà de l'expérience. échanges de services, formation. A partir des scénarios de formation qui sont envisagés, on a bon espoir. Il faudra définir les besoins et les inquiétudes.

Cointervention: les enseignants peuvent intervenir dans leur classe avec leurs collègues d'espagnol ou d'anglais ou interviennent en soutien dans d'autres classes en FLE ou soutien lecture, langage.

Prochain conseil d'école : avant février / mars

Autres questions que nous avons posé en amont du Conseil d'Ecole et qui seront traitées lors des prochaines sessions:

PHOTO DE CLASSE: Un parent nous demande s'il serait possible de faire les photos de classe plutôt en début d'année afin de mieux connaître les amis de la classe, et aussi s'il est possible de faire des portraits individuels comme cela se fait parfois.

>> pourquoi pas, on en reparlera plus tard dans l'année pour une mise en place l'année prochaine

MATERIEL SCOLAIRE: Nous souhaiterions une diminution du matériel (cahier, pochettes etc.) demandé en début d'année. Est-ce qu'une réflexion sur ce sujet a lieu?

>> à aborder au CE de mars 2022